

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.

Absents : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Tony CHOLLET), Daniel SORAIN, Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER)

Date de la convocation : 17 septembre 2016

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 29 août 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VIGER, le receveur municipal, est intervenu à la demande de Monsieur le Maire afin de partager avec l'ensemble des conseillers municipaux son analyse financière sur le budget communal.

Il en résulte que la commune a une faible capacité d'autofinancement et cela depuis plusieurs années. Il s'agit donc de continuer à rester très vigilant même si les finances de la commune ne sont pas menacées. Les dotations de l'Etat toujours en baisse, nécessitent un calcul au plus juste des dépenses budgétaires. En revanche la collectivité est très peu endettée au regard de la moyenne (communes de même strate) à la fois nationale, et départementale.

2/ Délibérations

a) Vote du budget supplémentaire et affectation du résultat

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Supplémentaire 2016, étudiée en commission finances le 14 septembre 2016.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : **81 251.82 €**

Investissement : **140 687.46 €**

Le Budget Total 2016 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + RAR) s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : **873 942.82 €**

Investissement : **388 069.36 €**

Stéphane PELLETIER explique les différents ajustements qui ont été proposés en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire tel que proposé.

Délibération 55-2016

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 est de :
+ 143 216.82 €.

Compte tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2015 de :	73 604.64 €
Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 2015 de :	140 955.00 €
Compte tenu des restes à réaliser recettes de 2015 de :	55 010.00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2015 de la manière suivante :

- **Virement à la Section d'Investissement - Article 1068, pour :** **60 000.00 €**
- **Report en Section de Fonctionnement - Article 002, pour :** **83 216.82 €**

b) Devis création éclairage public

Délibération 56-2016

La création d'éclairage public est nécessaire sur la commune. Les devis établis par l'entreprise SEOLIS, concernent la route de Pèce Nègre : 6760.18 € TTC, le chemin piétonnier de Rouvre : 9052.42 € TTC et la partie de la rue du Logis dépourvue d'éclairage 14 592.78 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir les devis concernant le chemin piétonnier de Rouvre : 9052.42 € et le devis de la rue du Logis : 14 592.78 €, soit un total de 23 645.20 €.**
- **Le devis de la route de Pèce Nègre : 6760.18 € TTC est reporté en 2017.**

c) Devis éclairage école

Délibération 57-2016

Monsieur le Maire propose d'installer un éclairage au niveau du préau de l'école par la création d'une ligne alimentation électrique spécifique. Un devis a été demandé à l'entreprise GIRAUD.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De la création de l'éclairage et prise de courant au niveau du préau de l'école pour un montant de 1345.08 € TTC.**

d) Acquisition d'une parcelle

Délibération 58-2016

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur QUINTARD, pour un montant de 1 €, celle-ci est située à GERMOND, parcelle C 1433, suivant document d'arpentage section C 91-92-1072-1328

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **L'acquisition de la parcelle C 1433 pour 1 €, frais de notaire en sus à la charge de la commune.**

e) Logiciel cimetière

Délibération 59-2016

Dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du cimetière, il convient de s'assurer de la maintenance du matériel.

La société ADIC informatique, fournisseur du logiciel, propose un contrat de maintenance annuel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise ADIC informatique pour un montant annuel de 120 € HT.**

f) Admission en non-valeurs

Délibération 60-2016

Le comptable de la trésorerie de COULONGES VAL D'EGRAY, Monsieur VIGER, indique qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits sur le présent état joint, en raison des motifs énoncés sur l'état annexé à la présente délibération. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeurs de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

- Total 439.84 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'admission en non-valeurs des cotes portées sur l'état annexé qui sera imputé au Budget 2016 – Section Fonctionnement Dépenses – Chapitre 65 Autres Charges de Gestion – Article 6541 Créances admises en non-valeurs.**

g) Contrat Enfance Jeunesse

Délibération n°61/2016

En 2014, la commune a conclu un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne (MSA SV) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2014-2017 qui stipulait un engagement financier de la MSA Sèvres-Vienne jusqu'au 31 décembre 2015.

« Suite à la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2016-2020 entre l'Etat et la Caisse Centrale de MSA, la MSA a la possibilité de prolonger notre partenariat avec notre collectivité dans les mêmes conditions que précédemment ».

Il est donc demandé à la collectivité, la signature d'un avenant à ce contrat afin de poursuivre ce partenariat entre 2017 et 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.**

h) Activités périscolaires

Délibération 62-2016

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires année 2016-2017, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'association « Cirque en Scène ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'intervention de l'association Cirque en Scène, 30 prestations durant l'année scolaire 2016-2017 pour un montant de 2000 € TTC.**

Délibération 63-2016

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires année 2016-2017, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'intervention de l'USEP, activité du 8 septembre au 29 juin de 16h à 17h, une fois par semaine durant l'année scolaire 2016-2017.**
- **La prestation est facturée 51 € par heure d'intervention.**
- **Un état récapitulatif des interventions sera communiqué en fin d'année scolaire.**

Monique MATHIS informe que les activités périscolaires se passent bien et que les enfants manifestent un réel engouement pour le cirque et l'activité de multi sport.

i) Virement de crédits

Délibération 64-2016

Dans le cadre du projet de la salle culturelle de GERMOND-ROUVRE, pour réaliser la création de l'opération budgétaire et les frais d'études liés à ce projet, il convient d'effectuer un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Du virement de crédits suivent :**

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre 20 - Article 2031	Opération 125 - Article 2031
- 12 012.98 €	+ 12 012.98 €

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Réunion SECO

Claude MEUNIER présente le compte rendu de la dernière réunion du SECO qui sera transmis à l'ensemble des conseillers dès réception.

b) Commission aménagement et environnement

Un recensement des trottoirs de la commune et leurs usages est prévu.

Les objectifs sont de recenser les trottoirs en vérifiant leur largeur, étudier l'entretien à faire et comment, pour le passage piéton, fleurir ou prévoir un revêtement imperméable ou pelouse etc...

La préparation d'une animation autour des haies à l'automne est en cours (fin novembre probablement) Plusieurs suggestions ont été formulées telles que la plantation d'une haie autour du parking de l'école et au niveau du chemin de la Sardinière, fabrication de pancartes, fabrication d'un hôtel à insectes etc...

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont encore à l'étude.

Printemps : une animation avec l'inauguration des jardins des élèves de la garderie serait possible, ou bien faire cette animation lors d'un marché des 3 villages.

Projet Démosol

Planification de la meilleure période de travaux pour moins gêner les usagers du bâtiment : proposition des semaines 41, 45, 46.

Une planification 4 à 6 semaines avant les travaux d'une communication locale et d'une réunion publique avec les habitants.

Le lancement de la campagne de souscription pendant 3 mois doit commencer quelques jours avant la réunion publique.

Une réunion publique est proposée le mercredi 5 octobre à 20h30 au restaurant scolaire à Rouvre.

Réponse pour la demande du 1er papillon Terre Saine

Un courrier émanant de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes reçu le 19 août nous félicite pour notre engagement mais ajourne notre demande de papillon car nous ne sommes pas en totale conformité avec la législation concernant l'usage ou le stockage de pesticides. Ces points doivent être résolus dans les six mois si nous ne voulons pas élaborer un nouveau dossier de candidature.

La décision de ne pas effectuer de travaux pour être en conformité était motivée par le fait que la municipalité décidait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Ne pas entreprendre de tels travaux inutiles et coûteux semblait évident.

c) Compte rendu conseil communautaire de la CAN et suivi du projet salle culturelle

La loi du 21 janvier 2014 de promotion pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que l'EPCI, signataire d'un contrat de ville, s'engage à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal dans l'année suivant sa signature. Monsieur le Maire présente la proposition de pacte financier et fiscal élaboré par la CAN. Ce pacte permettrait d'obtenir pour les communes de la CAN, un appui financier, dans le cadre de projet d'investissement, au cours de la période 2016-2021. Une enveloppe budgétaire serait allouée à chaque commune suivant 5 critères :

- Population DGF 2015
- Part de l'effort fiscal par habitant
- Part des logements sociaux par habitant
- Part du potentiel financier par habitant
- Part du revenu par habitant

Monsieur le Maire précise qu'il est regrettable que l'attribution de compensation n'ait pas été retenue comme l'un des critères de calcul de ce pacte.

Le projet de salle culturelle pourrait rentrer dans ce dispositif.

4/ Questions diverses

Un débat s'engage sur l'opportunité de maintenir les réunions de conseils à 18h30. Des conseillers estiment que cet horaire perturbe les moments consacrés à la famille. Ils souhaiteraient des réunions à partir de 20h30, susceptibles de laisser plus de temps au débat. D'autres souhaitent le maintien de l'horaire actuel, voire un léger décalage à 18.45/19.00. Le tour de table opéré révèle un maintien de l'horaire actuel. Toutefois, il est demandé à tous d'être le plus concis possible dans ses interventions, et ce d'autant que les projets de délibération sont adressés par courriel. Plus d'efficacité ne signifie pas pour autant moins de débat.

Prochaines manifestations :

- Le 14 octobre prochain à 20h45 un spectacle est prévu à la salle des fêtes de GERMOND dans le cadre du partenariat avec le Moulin du Roc. Ce spectacle est proposé par la compagnie « Caus'toujours » et dirigé par Titus.
- Le 25 janvier : Ballade thermographique

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 25 octobre 2016

Fin du Conseil Municipal à 21h10.